Europol: adaptation des traitements de base et des allocations du personnel. Initiative Grèce

2003/0806(CNS) - 05/06/2003 - Acte final

OBJECTIF : adapter la grille des traitements de base du personnel d'EUROPOL. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Décision du Conseil adaptant les traitements de base ainsi que les allocations et indemnités du personnel d'EUROPOL. CONTENU : Le Conseil a dopté, sur initiative grecque, une décision qui vise à adapter la grille des salaires du personnel d'EUROPOL ainsi que les allocations et indemnités qui lui sont versées afin de tenir compte du réexamen du niveau des rémunérations des agents d'EUROPOL par le conseil d'administration de cette institution. Au vu de ce réexamen, le niveau des rémunérations du personnel d'EUROPOL est augmenté de 4,4% pour la période comprise entre le 01.07.2002 et le 01.07.2003 afin de tenir compte des modifications du coût de la vie aux Pays-Bas et de l'évolution des salaires dans la fonction publique des États membres. Un tableau reprend avec précision le montant de toutes les rémunérations de base du personnel d'EUROPOL à tous les échelons et grades de la fonction publique européenne. ENTRÉE EN VIGUEUR : la décision prend effet le 5 juin 2003.